

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 juin 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DU 175 - Attribution à une place de la dénomination « place Blanche Lefebvre » (17e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination "place Blanche Lefebvre" à la place identifiée par l'indicatif BY/17, réalisée dans le cadre de l'aménagement du secteur Pouchet et destinée à devenir publique, qui commence au numéro 40 rue Pierre Rebière et finit au numéro 42 rue Pierre Rebière (17^e) ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement, en date du 3 juin 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO,

Délibère :

La dénomination "place Blanche Lefebvre" est attribuée à la place identifiée par l'indicatif BY/17, destinée à devenir publique, qui commence au numéro 40 rue Pierre Rebière et finit au numéro 42 rue Pierre Rebière (17^e).